

INITIATIVE POPULAIRE

« Pour des Conseillers municipaux à 100% au service de la ville »

Les soussignés ayant le droit de vote dans la commune de Bienne et s'appuyant sur l'art. 17ss du règlement de la ville (RDCo 101.1) déposent l'initiative suivante :

Le règlement de la ville de Bienne est modifié comme suit :

Art. 44 – Incompatibilité (nouveau)

¹ Les membres à titre principal du Conseil municipal ne peuvent pas appartenir simultanément à un parlement (Grand Conseil, Chambres fédérales). Ils sont néanmoins éligibles, mais doivent, après les élections, choisir entre les deux mandats.

² En cas d'acceptation d'un mandat parlementaire, leur retrait du Conseil municipal aura lieu dans un délai transitoire d'une année après l'élection au parlement concerné.

Celui ou celle qui signe une initiative doit apposer de sa main et lisiblement ses nom, prénom, année de naissance et domicile. Seules sont valables les signatures de personnes au bénéfice du droit de vote communal le jour du dépôt de l'initiative (art. 6, 1er al.). Le même texte d'initiative ne peut être signé qu'une fois par un ayant droit au vote. Quiconque signe une initiative sans y être dûment autorisé ou falsifie le résultat de la collecte de signatures se rend punissable (art. 282 du Code pénal suisse).

Le comité d'initiative :

Bregnard Claude, rue Centrale 98 / Burri Ueli, Tscheneyweg 27 / Gurtner Roland, Primevères 21 / Gurtner Sonja, Primevères 21 / Piazza Frédy, Mühlestrasse 26a / Steinmann Gabriella, Bahnhofstrasse 41 / Tebib Ali, rue Neuve 34 / Tshibangu L. Noël, Rue du Crêt 37 / Wizenried Verena, Bürenstrasse 20.

Le comité d'initiative peut, selon RDCo 101.1 art. 18 al. 1 let. d., retirer la présente initiative à la majorité simple.

	Nom <i>A la main et si possible en majuscules</i>	Prénom	Date de naissance <i>(jour/mois/année)</i>	Adresse exacte <i>(Rue et numéro)</i>	Signature <i>manuscrite</i>	Contrôle <i>(laisser vide)</i>
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Prière de renvoyer cette carte de signatures le plus rapidement possible même si elle n'est pas complète à :

PASSERELLE

Case postale 1281

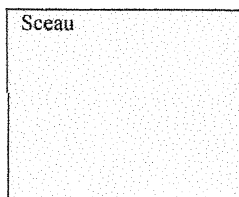
2501 Bienne

ou à un membre du comité.

D'autres feuilles de signatures peuvent être

téléchargées sous

www.passerelle-bielbienne.ch



Le/la fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote à Bienne et exercent leur droit de vote à Bienne.

Le/la fonctionnaire compétent-e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle):

Soutien: PASSERELLE
Mouvement citoyen biennois
2500 Biel/Bienne
PC 10-769333-0

Début de la récolte des signatures :

27. Mai 2008

Lieu: _____

Date: _____